

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-455** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe H du règlement 1171 afin d'implanter une zone de débarcadère d'une durée de 15 minutes devant le bâtiment sis au 1435, avenue Van Horne.
- le règlement **AO-456** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement vise à modifier l'annexe H du règlement 1171 afin d'implanter une zone de débarcadère d'une durée de 15 minutes devant le bâtiment sis au 185, avenue Bloomfield.
- le règlement **AO-457** intitulé « *Règlement portant sur la rémunération additionnelle des conseillers de l'arrondissement d'Outremont occupant certaines fonctions* ». L'objet dudit règlement vise à établir une rémunération pour la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 12 juillet 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

